

# Développement durable

---

## Les auteurs :

Gael Plumecocq,

Le Rapport Brundtland définit le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Un développement durable nécessite de considérer conjointement les conséquences des actions individuelles ou collectives et des décisions privées ou publiques, selon au moins trois dimensions : sociales (justice, équité intra et intergénérationnelle), économiques (efficacité) et environnementales (protection, préservation, conservation). Un développement durable implique la mise en œuvre d'un principe de gouvernance. Celui-ci renvoie à des processus de décision concertés entre les diverses parties prenantes potentiellement impactées par les décisions, notamment à travers une approche participative.

Une conception « forte » du développement durable se rapporte à une gestion de l'environnement respectant strictement les capacités de résilience des écosystèmes et les seuils de renouvellement des ressources naturelles. Au contraire, une conception « faible » du développement durable repose sur l'acceptation d'un principe de compensation (les pertes en capital naturel peuvent être compensées monétairement ou techniquement). Celle-ci privilégie le progrès technique et les innovations technologiques comme solutions à la crise écologique. Certains, enfin, récusent la notion de développement durable, considérant qu'il s'agit d'une manière, pour les acteurs dominant du système capitaliste, de traduire les enjeux écologiques dans une formulation acceptable, en les vidant de leur sens.

L'agriculture durable peut s'inscrire dans les conceptions « faible » et « forte » du développement durable. Les pratiques agroécologiques, en mobilisant les fonctionnalités et les services écosystémiques dans les agroécosystèmes, s'inscrivent dans une conception forte du développement durable. Ainsi, l'agroécologie implique non seulement de considérer les impacts sociaux et environnementaux des pratiques agricoles, mais aussi de s'appuyer sur les ressources culturelles et sociales des territoires et d'intégrer le fonctionnement des écosystèmes dans les processus de production. En ce sens, l'agroécologie constitue un chemin ou une trajectoire, autant qu'une finalité.

## Références à explorer

---

Brundtland G. H. 1987. Rapport Brundtland – Notre avenir à tous. Les Éditions du Fleuve, Montréal (Édition 1988). p. 349.

Douai A., Plumecocq G. 2017 (à paraître). L'économie écologique, Paris, Repères, La Découverte.

Vivien F.-D. 2003. « Jalons pour une histoire de la notion de développement durable ». *Mondes en développement*, 1/2003 (n° 121), pp. 01-21.

## **Pour partager ou citer cette définition**

---

Gael Plumecocq, 2022.

Développement durable : Définition. Dictionnaire d'agroécologie.

<https://doi.org/10.17180/x3ss-5z49>